

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
--

DECRET N° 448/PR/MFAEP

portant abrogation du décret N°245  
du 17 juin 1966, créant le Conseil  
de tutelle de l'Office des Changes  
-----

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;  
VU le Décret N°440/PR du 21 décembre 1967, portant  
formation du Gouvernement Provisoire ;  
VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant  
les services rattachés à la Présidence de la République  
et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU le Décret N°245/PR/MFAE du 17 juin 1966, portant  
création et composition du Conseil de tutelle de l'Office  
des Changes ;

Sur le rapport du Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

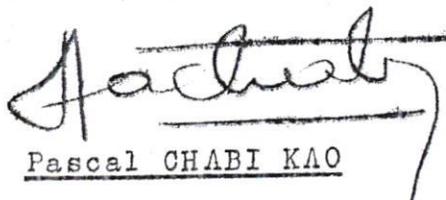
Article 1er - Est abrogé le décret N°245/PR/MFAE du 17 juin 1966,  
portant création et composition du Conseil de tutelle de l'Office  
des Changes.

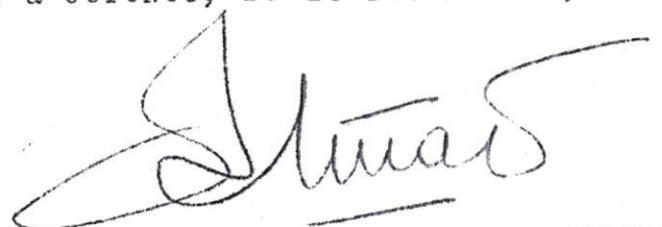
Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter du 15  
décembre 1967, sera publié au Journal Officiel de la République du  
Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 28 Décembre 1967

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan,

  
Pascal CHABI KAO

  
Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Ampliations : PR 4 - Gvt 4 - MFAEP 8  
CS 6 - Ministères 8 - SGG 4 - IAA 2 -  
Gde Chanc. 1 - DB-CF-DC 3 - Trésor 4  
DD 4 - DGAJL 2 - BCEAO 4 - DGAE 4 -  
Chamb. Com. 4 - Of.Chang.2 - JORD 1.